

Table des matières

Les chiffres renvoient aux pages de l'ouvrage.

AVANT-PROPOS	3
AVERTISSEMENT	5
LE RECUEIL : UNE HISTOIRE.....	7
TABLE ALPHABÉTIQUE.....	29
DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES	
CODE JUDICIAIRE.....	53
CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'AVOCAT ET RÈGLEMENT DÉONTOLOGIQUE BRUXELLOIS.....	91
RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR.....	185
CODE DE DÉONTOLOGIE DES AVOCATS EUROPÉENS.....	202
LES CONDITIONS D'ACCÈS ET D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT	
L'EXERCICE DE LA PROFESSION SOUS LE TITRE PROFESSIONNEL BELGE D'AVOCAT	219
1. Le régime de base	219
Dispositions du Code judiciaire	219
Arrêté royal du 24 août 1970 apportant une dérogation à la condition de nationalité prévue à l'article 428 du Code judiciaire relatif au titre et à l'exercice de la profession d'avocat (M.B., 8 septembre 1970, p. 9060)	220
Commentaires	220
1. Diplôme.....	220
2. Nationalité	221
3. Serment	222
2. Le régime de l'épreuve d'aptitude.....	222
Dispositions du Code judiciaire	222
Commentaires	227

3. Le régime de l'article 477 <i>nonies</i>	227
Dispositions du Code judiciaire	227
Commentaires	228
L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT SOUS LE TITRE PROFESSIONNEL D'UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE	229
1. La libre prestation de services	229
Dispositions du Code judiciaire	229
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	230
2. La liberté d'établissement	232
Dispositions du Code judiciaire	232
Dispositions du Code de déontologie	234
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	235
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	235
Commentaires	235
L'ACCOMPLISSEMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS PAR LES MEMBRES ASSOCIÉS DU BARREAU DE BRUXELLES	238
Dispositions du Code de déontologie	238
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	238
Commentaires	239
LE TABLEAU ET LES LISTES	241
1. Inscription et réinscription – Régime général	241
Dispositions du Code judiciaire	241
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	243
Commentaires	244
2. Inscription et réinscription – Cas particuliers	250
ORGANISATION DE LA PROFESSION	
L'ORDRE DES AVOCATS	253
1. Généralités	253
Dispositions du Code judiciaire	253
Commentaires	253
2. Le bâtonnier	254
Dispositions du Code judiciaire	254
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	254
Commentaires	255
3. Le conseil de l'Ordre	260
Dispositions du Code judiciaire	260

Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	261
Commentaires	262
4. Le vice-bâtonnier de l'Ordre	263
Dispositions du Code judiciaire	263
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	263
Commentaires	264
5. Le secrétaire de l'Ordre	264
Dispositions du Code judiciaire	264
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	264
6. Le trésorier de l'Ordre	264
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	264
Commentaires	265
7. L'assemblée générale de l'Ordre	265
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	265
8. Le Bureau d'aide juridique	265
9. Les élections	266
Dispositions du Code judiciaire	266
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	267
Commentaires	269
LES ORDRES COMMUNAUTAIRES	270
1. Dispositions générales	270
Dispositions du Code judiciaire	270
Commentaires	270
2. Organisation et fonctionnement	270
Dispositions du Code judiciaire	270
Commentaires	271
3. Compétences et recours	271
Dispositions du Code judiciaire	271
Commentaires	273
4. Le Conseil fédéral des barreaux	275
Dispositions du Code judiciaire	275
5. L'ombudsman	275
Dispositions légales (Livre XVI du Code de droit économique, Titre 4. Les entités de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation qualifiées)	275
Commentaires	278
LE CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (« CCBE »)	278
Statuts	278
Code de déontologie des avocats européens	279
Commentaires	281

L'AIDE JURIDIQUE

L'AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE	285
Dispositions du Code judiciaire (et du Décret de la Communauté française du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables, M.B., 22 décembre 2016, p. 88082).	285
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	286
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	287
Commentaires	288
L'AIDE JURIDIQUE DE DEUXIÈME LIGNE	289
1. Le Bureau d'aide juridique	289
Dispositions du Code judiciaire	289
Dispositions du Code de déontologie	290
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	292
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	293
Commentaires	297
2. Le bénéfice de la gratuité complète ou partielle	301
Dispositions du Code judiciaire	301
Dispositions du Code de déontologie	306
Commentaires	307
3. L'indemnisation et le paiement des avocats	307
Dispositions du Code judiciaire	307
Dispositions du Code de déontologie	309
4. Les frais d'organisation du Bureau d'aide juridique	310
Dispositions du Code judiciaire	310
5. Les affaires transfrontalières	310
Dispositions du Code judiciaire	310
LA COMMISSION D'OFFICE	311
Dispositions du Code judiciaire	311
Commentaires	311

PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DEVOIRS GÉNÉRAUX

LES PRÉROGATIVES DE L'AVOCAT	315
1. Le port et l'usage du titre	315
Dispositions du Code pénal	315
Dispositions du Code de déontologie	315
Commentaires	315
1. Conditions du port du titre	315
2. Usage du titre	315

2. Le droit de plaider devant toutes les juridictions	316
Dispositions du Code judiciaire	316
Commentaires	317
3. Le monopole de la représentation en justice (dit monopole de plaidoirie)	317
Dispositions du Code judiciaire	317
Commentaires	318
4. Le mandat <i>ad litem</i>	319
Dispositions du Code judiciaire	319
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	319
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	320
Commentaires	320
1. Nécessité d'un mandat spécial	320
2. Absence de mandat <i>ad litem</i> hors du prétoire	321
3. Conditions du mandat <i>ad litem</i>	322
4. Contestation	323
5. Divers	323
5. Le port de la robe	324
Dispositions du Code judiciaire	324
Arrêté royal 30 septembre 1968 déterminant le costume prescrit pour les avocats par l'article 441 du Code judiciaire	324
Dispositions du Code de déontologie	324
Commentaires	324
6. L'immunité de plaidoirie	327
Dispositions du Code judiciaire	327
Commentaires	327
7. Le droit de communiquer avec les détenus	329
Dispositions légales (loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus)	329
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	330
Commentaires	330
8. L'acte d'avocat	333
Dispositions légales (loi du 29 avril 2013 relative à l'acte sous seing privé contresigné par les avocats des parties)	333
Dispositions du Code civil	334
LES DEVOIRS DE L'AVOCAT	335
1. Généralités	335
Dispositions du Code judiciaire	335
Dispositions du Code de déontologie	335
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	336
Commentaires	336
2. Le devoir d'indépendance	337
Dispositions du Code judiciaire	337

Dispositions du Code de déontologie	337
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	338
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	338
Commentaires	338
1. Principes généraux	339
2. Le statut social salarié ou indépendant de l'avocat	340
3. L'interdiction de plaider pour des proches	341
4. Autres interdictions fondées sur le devoir d'indépendance	342
5. Jurisprudence disciplinaire	345
6. Divers	346
3. Le devoir de respect du secret professionnel, de la confidentialité	
et de la discrétion	347
Dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme	347
Dispositions du Code pénal	348
Dispositions du Code de déontologie	349
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	349
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	349
Commentaires	350
1. Principes	350
2. Opposabilité du secret professionnel ou de la confidentialité	
vis-à-vis de certains tiers	351
A. À l'égard de l'administration fiscale	351
B. À l'égard d'autres tiers	356
3. Informations et documents protégés	358
A. Actes de procédure, jugements et arrêts, informations relatives	
à une procédure	358
B. Consultations données par l'avocat	360
C. Correspondance entre le client et l'avocat	362
D. Dossier répressif, dossier de personnalité du mineur	
et rapport d'enquête sociale	366
E. Éléments d'un autre dossier	368
F. Divers	372
4. Respect d'autres valeurs ou devoirs	375
A. Conflit de valeurs	375
B. Défense de l'avocat	377
C. Mesures de précaution à prendre par les avocats	379
D. Cas particuliers	380
1. Avocat agissant en dehors du périmètre traditionnel de sa profession	380
2. Obligations légales de révélation	381
3. Témoignage de l'avocat	382
4. Perquisitions et saisies au cabinet de l'avocat	383
5. Procédures de concurrence	386
6. Saisies civiles	388
7. Divers	388
E. Jurisprudence disciplinaire	389
4. Le devoir de prévention des conflits d'intérêts	389

5. Les devoirs de dignité, de probité et de délicatesse	389
Dispositions du Code judiciaire	389
Dispositions du Code de déontologie	389
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	390
Commentaires	390
1. La dignité	390
A. Avis et décisions administratives	390
B. Jurisprudence disciplinaire	391
2. La probité	397
A. Avis et décisions administratives	397
B. Jurisprudence disciplinaire	397
3. La délicatesse	402
A. Avis et décisions administratives	402
B. Jurisprudence disciplinaire	409
6. Le devoir de loyauté	411
Dispositions du Code de déontologie	411
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	411
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	411
Commentaires	411
1. Généralités	412
2. Avis et décisions administratives	413
3. Jurisprudence disciplinaire	417
7. Les devoirs de diligence et de compétence	419
Dispositions du Code de déontologie	419
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	420
Commentaires	420
1. Avis et décisions administratives	420
2. Jurisprudence disciplinaire	421
8. Le devoir de confraternité	424
Dispositions du Code de déontologie	424
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	424
Commentaires	425
1. Avis et décisions administratives	425
2. Jurisprudence disciplinaire	427
9. Le devoir de contribution à une bonne administration de la justice	430
Dispositions du Code judiciaire	430
Dispositions du Code de déontologie	430
10. Le devoir de respect de l'honneur de la profession	431
Dispositions du Code de déontologie	431
Commentaires	431
11. Le devoir de respect des règles et autorités professionnelles	431
Dispositions du Code de déontologie	431
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	431
Commentaires	432

1. Jurisprudence disciplinaire	432
12. Le devoir de conciliation	434
Dispositions du Code judiciaire	434
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	434
Commentaires	434
13. Contrôle et sanction	437
Dispositions du Code de déontologie	437
Commentaires	437

COMPATIBILITÉS, INCOMPATIBILITÉS ET ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

RÉGIME GÉNÉRAL	441
Dispositions du Code judiciaire	441
Dispositions du Code de déontologie	441
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	442
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	442
Commentaires	443
1. Activités de nature commerciale	443
2. Activités de nature judiciaire	443
3. Activités de nature libérale	444
4. Activités exercées auprès d'un notaire	445
5. Activités d'enseignement et de recherche	445
6. Activités susceptibles d'être exercées par l'avocat en cette qualité	446
7. Fonctionnaires – Agents de l'État	447
8. Divers	448
FONCTIONS POLITIQUES	449
Dispositions du Code judiciaire	449
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	450
Commentaires	450
MANDATS DE JUSTICE	452
Dispositions du Code de déontologie	452
Commentaires	452
MÉDIATION	454
Dispositions du Code judiciaire	454
Dispositions du Code de déontologie	454
Commentaires	456

DÉFENSE D'UN MINEUR	457
Dispositions du Code de déontologie	457
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	459
SYNDIC D'UNE ASSOCIATION DE COPROPRIÉTAIRES	459
Dispositions du Code de déontologie	459
Commentaires	460
AVOCAT MANDATAIRE DE SOCIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES	461
Dispositions du Code de déontologie	461
Commentaires	462
DÉFENSE DES PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ OU ENTENDUES PAR LA POLICE, LE PARQUET OU UN JUGE D'INSTRUCTION	464
Dispositions du Code de déontologie	464
Commentaires	465
DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES	465
Dispositions du Code de déontologie	465
LANCEUR D'ALERTE	466
AVOCAT COLLABORATIF	467
TIERCE DÉCISION OBLIGATOIRE	467
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	467
Commentaires	469
 STAGE ET FORMATION	
ORGANISATION GÉNÉRALE DU STAGE	473
Dispositions du Code judiciaire	473
Dispositions du Code de déontologie	473
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	475
Commentaires	476
1. Suspension des obligations du stage et équivalence de stage	476
2. Suspension du stage	477
3. Interruption du stage (omission)	477
4. Dossier du stagiaire	478
5. Jurisprudence disciplinaire	478

MAÎTRE DE STAGE	479
Dispositions du Code de déontologie	479
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	480
Commentaires	483
CONTRAT DE STAGE	486
Dispositions du Code de déontologie	486
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	487
Commentaires	491
DEVOIRS DES STAGIAIRES	493
Dispositions du Code judiciaire	493
Dispositions du Code de déontologie	493
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	494
Commentaires	495
FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	497
1. Le certificat d'aptitude à la profession d'avocat	497
Dispositions du Code de déontologie	497
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	499
Commentaires	500
2. Le certificat de formation	502
Dispositions du Code de déontologie	502
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	503
Commentaires	504
DIRECTEUR DU STAGE ET COMMISSION DU STAGE	505
Dispositions du Code de déontologie	505
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	505
Commentaires	506
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET JURYS	507
Dispositions du Code de déontologie	507
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	508
Commentaires	508
FORMATION CONTINUE	508
Dispositions du Code de déontologie	508
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	510
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	511
Commentaires	511

EXERCICE DE LA PROFESSION

CABINET ET COTISATION À L'ORDRE DES AVOCATS	515
1. Le cabinet principal	515
Dispositions du Code judiciaire	515
Dispositions du Code de déontologie	515
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	515
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	517
Commentaires	517
2. Le cabinet secondaire	519
Dispositions du Code de déontologie	519
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	520
Commentaires	520
3. La cotisation à l'Ordre	521
Dispositions du Code judiciaire	521
Dispositions du Code de déontologie	521
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	522
Commentaires	524
EMPÊCHEMENTS	526
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	526
Commentaires	526
PLAQUE PROFESSIONNELLE ET PAPIER À EN-TÊTE	527
Dispositions du Code de déontologie	527
Commentaires	527
1. Principes	527
2. Mentions	528
3. Unicité du papier à en-tête	529
4. Utilisation du papier à en-tête	530
UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	531
Dispositions du Code de déontologie	531
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	533
Commentaires	533
1. Principes	533
2. Courrier électronique	534
3. Site Internet	534
FORMES D'EXERCICE DE LA PROFESSION	535
1. Principes	535
Dispositions du Code de déontologie	535

Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	537
Commentaires	538
1. Incompatibilités et conflits d'intérêts	538
2. Divers	539
2. Personnes morales	540
Dispositions du Code de déontologie	540
Commentaires	541
3. Collaboration	543
Dispositions du Code de déontologie	543
Commentaires	543
1. Interdiction d'intervention pour un client de l'ancien patron	543
2. Convention de collaboration	544
3. Divers	545
4. Correspondance organique	546
Dispositions du Code de déontologie	546
Commentaires	547
RELATIONS PROFESSIONNELLES ORGANIQUES AVEC DES PERSONNES EXTÉRIURES À LA PROFESSION OU N'AYANT PAS LE TITRE D'AVOCAT EN BELGIQUE	548
1. Définitions	548
Dispositions du Code de déontologie	548
2. Coopération avec les membres d'une autre profession – Sociétés de moyens	549
Dispositions du Code de déontologie	549
Commentaires	550
3. Participation au capital des associations d'avocats	551
Dispositions du Code de déontologie	551
4. Membres de barreaux étrangers établis à Bruxelles	553
Dispositions du Code de déontologie	553
Commentaires	556
5. Publicité	557
Dispositions du Code de déontologie	557
ACTIVITÉS PRÉFÉRENTIELLES	557
Dispositions du Code de déontologie	557
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	557
Commentaires	558
SPÉCIALISATION	558
Dispositions du Code de déontologie	558
Commentaires	560

FONDS DE TIERS	561
1. Maniement des fonds de clients ou de tiers	561
Dispositions de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851	561
Dispositions du Code judiciaire	561
Dispositions du Code de déontologie	563
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	565
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	566
Commentaires	566
1. Prélèvement par l'avocat de ses honoraires	567
2. Obligation d'information	567
3. Instructions du client	568
4. Divers	568
5. Jurisprudence disciplinaire	569
2. Surveillance des comptes de qualité	569
Dispositions du Code judiciaire	569
Dispositions du Code de déontologie	569
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	570
Commentaires	571
3. Saisie-arrêt pratiquée entre les mains d'un avocat	571
Dispositions du Code de déontologie	571
Commentaires	571
BLANCHIMENT	572
Dispositions du Code pénal	572
Dispositions du Code de déontologie	573
Règlements du bâtonnier	574
Commentaires	579
ACCÈS AUX INFORMATIONS DU REGISTRE NATIONAL DES PERSONNES PHYSIQUES	581
Dispositions du Code de déontologie	581
Commentaires	581
AVOCAT EN ENTREPRISE	582
Dispositions du Code de déontologie	582
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	584
Commentaires	584
INSOLVABILITÉ	585
Dispositions du Code de déontologie	585
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	585
Commentaires	585

INFORMATION VERS LE PUBLIC ET RELATIONS AVEC LES CLIENTS

RESPONSABILITÉ	589
Dispositions du Code civil	589
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	589
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	589
Commentaires	590
PUBLICITÉ	590
Dispositions du Code de déontologie	590
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	592
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	592
Commentaires	593
1. Principes	593
2. Sites Internet	594
3. Brochures	594
4. Conditions financières	594
5. Nécrologie	595
6. Divers	595
AIDE JURIDIQUE	596
HONORAIRES	596
1. Principes : fixation des honoraires et juste modération	596
Dispositions du Code judiciaire	596
Dispositions du Code de déontologie	597
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	597
Commentaires	598
1. Accord du client	598
2. Calcul des honoraires selon l'enjeu financier du litige	599
3. Calcul des honoraires selon un tarif horaire	599
4. Honoraire de résultat	602
5. Client bénéficiaire de l'aide juridique	603
6. Frais et débours	603
7. Pacte <i>de quota litis</i>	604
8. Divers	604
2. Informations à fournir au client et provisions	606
Dispositions du Code de droit économique	606
Dispositions du Code de déontologie	607
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	609
Commentaires	609
1. Principes	609
2. Obligation d'information	613

3. Changement de taux ou de méthode de calcul en cours de dossier	614
4. Provisionnement	614
3. Modalités de paiement des frais et honoraires	615
Dispositions du Code de déontologie	615
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	616
Commentaires	617
4. Contentieux et recouvrement des honoraires	619
Dispositions du Code judiciaire	619
Dispositions du Code de déontologie	619
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	620
Commentaires	621
1. Principes	621
2. Contrôle opéré par le conseil de l'Ordre	622
3. Limites de la compétence d'avis du conseil de l'Ordre	623
4. Procédure d'avis sur honoraires	626
5. Frais administratifs	627
6. Mesures d'exécution	627
7. Divers	630
PRESCRIPTION	631
Disposition du Code civil	631
Commentaires	632
MARCHÉ PUBLIC ET APPEL D'OFFRE PRIVÉ DE SERVICES JURIDIQUES	632
Dispositions du Code de déontologie	632
CONFLITS D'INTÉRÊTS	633
Dispositions du Code de déontologie	633
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	635
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	635
Commentaires	636
1. Principes	636
2. Compétence du bâtonnier	637
3. Conflit avec les intérêts personnels de l'avocat ou de proches	637
4. Absence de risque sérieux de conflit (conflit virtuel ou potentiel)	637
5. Intervention contre un client	638
A. Client de l'avocat	638
B. Client d'un autre avocat du cabinet	639
6. Intervention contre un ancien client	639
A. Ancien client de l'avocat	639
B. Ancien client d'un autre avocat du cabinet	642
7. Intervention pour une partie adverse dans un autre dossier	642
8. Jurisprudence disciplinaire	642
9. Divers	643

CESSION DE LA CLIENTÈLE	644
Commentaires	644
 RELATIONS AVEC LES CONFRÈRES	
 CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LES AVOCATS	647
Dispositions du Code de déontologie	647
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	648
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	648
Commentaires	649
1. Principes	649
2. Article 6.1	650
3. Article 6.2.1	650
4. Article 6.2.4	651
5. Article 6.2.5	652
6. Article 6.4	652
7. Cas particuliers	653
8. Confidentialité et loyauté	653
9. Relations entre avocats européens	655
 CONFIDENTIALITÉ DES POURPARLERS	655
 COMPORTEMENT DANS LES PROCÉDURES	657
Dispositions du Code de déontologie	657
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	659
Commentaires	661
1. Généralités	661
2. Procédures civiles – Introduction	661
A. Avis préalable	661
B. Débats succincts	662
C. Requête unilatérale	663
3. Procédures civiles – Mise en état	663
A. Communication des conclusions et pièces – Principes	663
B. Communication des pièces	665
C. Contenu des conclusions	666
D. Contenu des pièces	666
E. Demande de production	668
4. Procédures civiles – Fixations et audiences	669
A. Demande de fixation	669
B. Jugement par défaut	669
C. Présence aux audiences	670
D. Divers	671

5. Procédures civiles – Signification, exécution et recours	672
A. Avis préalable à la signification	672
B. Exécution	674
6. Procédures pénales	675
SUCCESSION D'AVOCATS	676
Dispositions du Code de déontologie	676
Commentaires	676
1. Principes	676
2. Information du confrère	677
3. Transmission du dossier	677
4. Actes interdits	678
CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES COPIES DE PIÈCES À JOINDRE AU POURVOI EN CASSATION DANS LES CAS OÙ LE MOYEN PRIS DE LA VIOLATION DE LA FOI DUE AUX ACTES EST INVOQUÉ	679
Dispositions du Code de déontologie	679
Commentaires	679
ACTION CONTRE UN AVOCAT	680
Dispositions du Code de déontologie	680
Commentaires	681
RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DE L'AVOCAT À L'ÉGARD D'AUTRES CONFRÈRES	682
Dispositions du Code de déontologie	682
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	683
Commentaires	683
DIFFÉRENDS ENTRE AVOCATS	684
Dispositions du Code de déontologie	684
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	685
Commentaires	686
1. Difficultés entre avocats des deux Ordres	686
2. Difficultés avec des avocats d'autres barreaux	687
3. Arbitrage organisé par l'Ordre	687
RELATIONS AVEC LES TIERS	
RELATIONS AVEC UN TIERS DÉCLARANT REPRÉSENTER UN CLIENT OU UNE PARTIE	691
Dispositions du Code de déontologie	691
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois	691

Commentaires	692
1. Généralités	692
2. Agents d'affaires	693
3. Assureurs	694
4. Mandataires habilités à comparaître en justice	695
RELATIONS AVEC LES MÉDIAS	696
Dispositions du Code de déontologie	696
Commentaires	698
RELATIONS AVEC DES TIERS AUXQUELS L'AVOCAT FAIT APPEL	701
Dispositions du Code de déontologie	701
Commentaires	701
1. Principe	701
2. Conseils techniques	701
3. Huissiers de justice	702
4. Traducteurs	704
RELATIONS AVEC DES TIERS SUSCEPTIBLES DE TÉMOIGNER	704
Dispositions du Code de déontologie	704
Commentaires	705
RELATIONS AVEC DES ADVERSAIRES EN PERSONNE	707
Dispositions du Code de déontologie	707
Commentaires	707
1. Adversaire assisté d'un conseil	707
2. Adversaire non assisté d'un conseil	708
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS JUDICIAIRES ET LEURS AUXILIAIRES	710
1. Les magistrats	710
Dispositions du Code judiciaire	710
Dispositions du Code de déontologie	710
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	710
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	711
Commentaires	712
1. Contact avec un juge d'instruction	712
2. Contact avec un officier de police judiciaire	712
3. Correspondance avec un magistrat	712
4. Incidents d'audience	714
5. Interrogatoire d'un avocat	714
6. Jurisprudence disciplinaire	715
7. Plainte ou assignation contre un magistrat	715
8. Divers	716

2. Les mandataires de justice	716
Dispositions du Code de déontologie.....	716
Commentaires	717
3. Les experts judiciaires	717
RELATIONS AVEC LES AUTRES ORDRES ET LEURS MEMBRES	718
1. Experts-comptables et conseils fiscaux	718
2. Huissiers de justice	719
3. Juristes d'entreprise	719
4. Notaires	719
5. Reviseurs d'entreprise	721
RELATIONS AVEC D'AUTRES TIERS	721

DISPOSITIONS DISCIPLINAIRES

Dispositions du Code judiciaire	725
Dispositions du Code de déontologie.....	731
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur	735
Commentaires	735
1. Principes généraux du droit disciplinaire	735
2. Règles de compétence.....	740
3. L'enquête et sa clôture.....	742
A. Caractéristiques de l'enquête.....	742
B. L'ouverture de l'enquête	743
C. Le rôle du bâtonnier	743
D. L'impartialité du bâtonnier.....	744
E. La désignation de l'enquêteur	744
F. Le rôle de l'enquêteur.....	744
G. L'impartialité de l'enquêteur.....	745
H. L'audition de l'avocat	746
I. La clôture de l'enquête	746
4. Le jugement (1 ^{er} ressort et appel).....	748
A. La convocation	748
B. L'audience.....	748
5. Les incidents et recours.....	750
6. Le plaignant.....	752
7. Sanctions.....	753
8. Exécution	755

HONORARIAT

Dispositions du Code judiciaire	759
Dispositions du Code de déontologie.....	759

Dispositions du Règlement déontologique bruxellois.....	760
Commentaires.....	760

FIN DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Dispositions du Code de déontologie.....	765
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur.....	765
Commentaires.....	765

MEMBRE D'HONNEUR DU BARREAU DE BRUXELLES

Dispositions du Règlement d'ordre intérieur.....	769
Commentaires.....	769